



# Bulletin municipal

N° 75  
Novembre/Décembre  
2020  
Bimestriel

Mot du maire

## Anzat le Luguet

Il y a 1 an, le 1<sup>er</sup> décembre 2019, était officiellement recensé le premier patient atteint de la Covid 19 en Chine. Seulement 1 an et nous en sommes, aujourd'hui le 2 décembre 2020, à 63 286 791 cas confirmés avec 1 468 675 décès dans le monde dont pour la France 2 230 571 cas confirmés, 53 506 décès et un deuxième confinement. C'est un des effets de la mondialisation. En parallèle, en moins d'1 an, nous avons la mise au point d'une série de vaccins avec des taux de réussite importants. C'est aussi un des effets de la mondialisation. Même dans les pires situations, il est toujours possible de trouver un côté positif, on parle d'espérance et c'est un des messages de ces fêtes de fin d'année comme le rappellent les illuminations: « il y a toujours une lumière dans la nuit ».

Les stations nordiques, comme Parrot, sont ou seront ouvertes, c'est l'occasion de prendre un bol d'air frais à pieds, en raquettes, en skis de fond, en skis de randonnée ou autre chose selon les conditions climatiques.

Je vous souhaite un bon hiver ... dans le respect des règles sanitaires. E.C

### Une belle cérémonie dans l'intimité !

Suite à une demande de ma part à la préfecture du Puy de Dôme, la commune d'Anzat-le-Luguet a depuis le 24 juillet 2020 le privilège d'avoir 2 maires honoraires. J'avais pensé mettre ces personnes en valeur au moment d'une autre manifestation avec beaucoup d'invités et donc faire une cérémonie à l'automne 2020. Mais l'année 2020 est particulière et les conditions ne sont toujours pas réunies pour vivre correctement une manifestation d'envergure ; et, comme chacun d'entre nous, je ne sais pas quand cela ira mieux. Alors aujourd'hui, en attendant un meilleur moment pour une remise de médaille je tenais à remettre officiellement ces diplômes de maires honoraires à Monsieur Valentin Reboisson et à Monsieur Rémi Vigier.

En cette matière, l'article L. 2122-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que: « L'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans la même commune. »

Années après années les médias nous rappellent que le maire est l' élu préféré des citoyens. A la fois proche parce qu'il vit au milieu des citoyens et qu'il les représente au niveau des institutions et en même temps capable de prendre du recul parce qu'il représente aussi les institutions. Alors forcément le maire est de part son statut constamment assis entre deux chaises : d'un côté la commune avec ses habitants et de l'autre les institutions, l'Etat.

Et lorsque la distance augmente entre ces deux chaises il y a des répercussions. C'est ainsi que le maire reste en première place pour entendre de façon pas toujours posée les récriminations ; probablement parce qu'il est celui qui est à portée d'engueulade comme cela se dit beaucoup. Et dans ces moments là l' élu a besoin de soutien.

Aussi j'ai tenu à mettre en valeur les femmes qui ont accompagné ces élus dans les bons comme dans les mauvais moments avec des fleurs :

Madame Marie-Yvonne Reboisson et Madame Julie-Yvonne Vigier.

Messieurs les maires honoraires, un grand merci de la part de la commune d'Anzat le Luguet pour votre implication,

Mesdames un grand merci de la part de la commune d'Anzat le Luguet pour votre présence à leurs côtés.

Comme je l'ai dit au début de ces quelques mots, aujourd'hui nous faisons cela en petit comité parce qu'il faut savoir cesser de remettre au lendemain ce que nous pouvons faire le jour même. Mais demain, je l'espère, nous pourrions reprendre nos rencontres et partager ensemble avec un plus grand nombre de citoyens un tel moment. Je vous dis donc « A bientôt ». E.C



*La municipalité d'Anzat le Luguet vous adresse*

*ses meilleurs voeux pour 2021*

*" Que l'année difficile que nous venons de vivre laisse la place à une nouvelle année plus sereine sous le signe de la solidarité et de l'humanité "*

### Site web d'Anzat le Luguet

Une stagiaire BTS tourisme de 2<sup>ème</sup> année va en distanciel pendant 3 semaines refondre le site web qui avait été créé en 2015.

Ce nouveau site sera adapté pour une lecture plus facile sur un smartphone.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

# Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 24 Septembre 2020

## Droit Individuel à la Formation des élus :

Il est fait la lecture du courrier de la Préfecture concernant les nouvelles règles applicables au droit individuel à la formation des élus locaux. Il est notamment spécifié les missions qui incombent à chaque commune de satisfaire le droit à la formation dont bénéficient les élus, distinctement de leur DIF, à savoir :

- l'organisation d'une formation au cours de la 1<sup>ère</sup> année de mandat pour tous les élus ayant reçu une délégation,
- une délibération, dans les trois mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal, afin d'établir les conditions d'exercice du droit à la formation des élus municipaux. Cette délibération doit être l'occasion d'établir un plan de formation, prenant la forme d'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune,
- l'inscription au sein du budget prévisionnel, d'un montant dédié à la formation des élus, au minimum égal à 2% du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du conseil municipal. Dans le cas où ces crédits n'ont pas été consommés en fin d'exercice, ils doivent être reportés sur l'exercice suivant.

Le conseil municipal, se prononce favorable à la mise en place de formation et demande que 2 ou 3 thèmes soient déterminés et que les formations aient lieu sur la commune.

## Remboursement du transport scolaire 2020/2021 :

Comme chaque année le conseil municipal décide de participer à la prise en charge du montant du transport scolaire utilisé par les enfants de la commune pour se rendre à l'école primaire d'Ardes sur Couze ou au collège de Liziniat à Saint-Germain Lembron.

Il est précisé qu'à partir de cette année, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes organise et prend en charge le transport scolaire. L'aide tarifaire solidaire proposée par le conseil départemental est maintenue et fixe donc les tarifs comme suit :

Grille tarifaire 2020/2021 pour les scolaires fréquentant l'établissement de leur secteur :

Tranche QF	1	2	3	4	5	6	7	8
Quotient familial	0 à 300	301 à 550	551 à 800	801 à 900	901 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1700	> à 1700
Montant préférentiel annuel	105 €	126 €	136 €	152 €	163 €	191 €	213 €	234 €
Montant plein tarif	135 €	156 €	166 €	182 €	193 €	221 €	243 €	264 €

Le Conseil Municipal décide de reconduire la prise en charge des transports scolaires dans les mêmes conditions que l'an passé :

- de prendre en charge la totalité du coût des transports scolaires pour les élèves du primaire et du collège de la commune pour l'année 2020-2021, sur présentation des factures et justificatifs de paiement, pour les familles se situant entre les tranches du quotient familial de 1 à 4 inclus.
- pour les familles se situant à partir de la tranche 5 du quotient familial, de rembourser à hauteur du montant correspondant à la 4<sup>ème</sup> tranche du quotient familial soit 150 € par enfant (pour 2020/2021), sur présentation des factures et justificatifs de paiement, quel que soit le montant payé par les familles,

## Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier :

Lecture est faite au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération (Disponible en mairie).

\*Les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019.

\*Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

\*Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Assiette des coupes :

d'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Destination des coupes et mode de vente :

d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération. (Disponible en mairie).

## Devis hydrogéologue :

Depuis plusieurs années, les usagers de la conduite d'eau du Signal du Luguët rencontrent de nombreux problèmes. On constate qu'en cas de température élevée et dès que tous les animaux se trouvent sur les pâtures alimentées par cette source il y a un manque d'eau.

Même si ce manque d'eau est accentué par une mauvaise utilisation des vannes par des personnes, il y a quand même une insuffisance d'eau, allant jusqu'à l'assèchement des abreuvoirs. Cette insuffisance est le fruit d'une taille trop petite des tuyaux installés. M. Bernard Montorier, hydrogéologue, est venu effectuer des relevés en août 2018, il avait proposé un premier devis pour une étude de faisabilité avec chiffrage des travaux et recherche d'une seconde arrivée d'eau, (cf devis annexe) pour un montant de 1070 € HT. Une demande d'actualisation du devis a été effectuée.

Ainsi, M. Bernard MONTORIER a transmis un nouveau devis d'un montant de 2 100 € HT comprenant notamment la mission préalable de cadrage, le suivi du dégagement (suivi des mesures de débits sur quelques semaines), étude et chiffrage des travaux réseaux, réunion de cadrage avec l'entreprise retenue. En option, il propose de suivre les travaux pour un montant forfaitaire de 330 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- accepte la proposition de M. Bernard MONTORIER .

## Suite du Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 24 Septembre 2020

### Devis travaux piste du Cézallier :

Il est nécessaire de canaliser l'eau qui ruisselle lors des fortes pluies sur la piste du Cézallier (côté Parrot). Ainsi, il est présenté un devis de l'entreprise TP VIGIER Frédéric d'un montant HT de 4075 €, pour réaliser d'un passage bétonné de fosse à fosse.

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de l'entreprise TP VIGIER Frédéric.

### Demande calamité agricole suite sécheresse 2020 :

Compte tenu de la sécheresse sur la commune qui sévit depuis le début de l'année 2020 et des conséquences pour la profession agricole : perte de récolte, puisement dans le stock de fourrage pour l'alimentation des animaux dès la période estivale.

Le Conseil Municipal demande que la commune d'Anzat le Luguet soit déclarée en zone sinistrée au titre de la sécheresse 2020.

## Ce qui s'est passé à Anzat le Luguet

Comme annoncé dans un précédent bulletin, l'antenne relais de téléphonie mobile est en construction au bois de Lagarde. L'antenne sera haute de 25 m et permettra aux habitants du Bosberty, de La Vazèze, Vins Haut, Vins Mége, Vins Bas et des alentours d'avoir accès à internet et de recevoir des appels téléphoniques sur leur smartphone.



Nous arrivons à la fin de l'aménagement du bourg d'Anzat. Il ne restait plus que les plaques de rues à installer. C'est chose faite.



Les travaux dans la maison des associations ont repris.

La dalle de l'étage a été coulée et les murs redressés ou laissés en pierres jointes.

Il ne reste plus qu'à installer les sanitaires au rez de chaussée et installer l'isolation sous rampant à l'étage.

La cérémonie du 11 Novembre s'est déroulée suivant les directives gouvernementales avec un nombre restreint de participants. Comme chaque année la liste des morts de la commune de la 1ère guerre mondiale a été lue, à laquelle s'est rajoutée la liste des soldats Français morts au combat en 2020.



Les travaux sur la piste coté Parrot avancent vite. L'entreprise F. Vigier profite d'un début d'hiver clément. Ci-dessus fabrication d'un reverdeau afin de canaliser les eaux de pluies.



**PARROT**  
**63420 ANZAT-LE-LUGUET**  
**R & Montagne**  
**6-11ans**  
DU 19 AU 24 DECEMBRE - 325€  
Participation FORTE au financement (80%)  
Contact : Gladys NEEF  
cfagauvergne@gmail.com  
07 77 89 49 10 / 04 63 78 49 10

**vacances apprenantes**  
**CFAG**  
**SE POSER**  
**JOUER**  
**FABRIQUER**  
**INVENTER**  
**DECOUVRIR**  
**CUISINER**  
**CHANTER**  
**DANSER...**

**FORMATION**  
**APPRO BABA**  
DATES : 19 AU 24 DÉCEMBRE

**FORMATION**  
**GÉNÉRALE BABA**  
DATES : 26 DÉCEMBRE AU 02 JANVIER

**INTERNAT**

**Lieux**  
Centre de vacances  
Parrot  
63420 Anzat-Le-Luguet

www.asso-cfag.com  
PRÉ-INSCRIPTION  
en ligne

cfagauvergne@gmail.com  
Gladys NEEF

**CFAG**

**COMPOSTONS  
nos déchets !!**

**LE SICTOM ET  
ANZAT LE LUGUET,  
UNE DÉMARCHE COMMUNE ENGAGÉE !**

**LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, l'affaire de tous !**

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de **biodéchets** et de **déchets végétaux** que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est **30 % du poids de nos bacs gris** qui pourrait être composté !

Le **compostage** est une manière **100 % naturelle** de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le **compost**.

L'Etat a fixé un objectif de **généralisation du tri à la source des biodéchets**. Cette échéance est fixée pour fin **2023**. A cette date, ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères.

Chacun d'entre nous se verra dans l'**OBLIGATION** de **TRIER** et de **COMPOSTER** ses biodéchets.

**LE COMPOSTAGE, un objectif prioritaire pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !**

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE vous propose depuis de nombreuses années d'acquiescer des **composteurs individuels**. Afin que cette pratique soit accessible à tous, il équipe également depuis 2018 les Communes qui le souhaitent de **composteurs partagés**.

De nombreuses Communes sont déjà engagées dans cette démarche. **N'hésitez pas à vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE** et de votre équipe municipale pour lancer cette opération dans votre quartier !



Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire. Ce projet, c'est certain, se traduira par une **RÉUSSITE COLLECTIVE** !

**Des RÉSULTATS HONORABLES sur votre Commune !**



**SICTOM Bon de commande « composteur individuel »**

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation

- Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15€ (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)
- Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20€ (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TELEPHONE : ..... EMAIL : .....

à RETOURNER au : SICTOM Issoire-Brioude  
ZONE ARTISANALE DE VIEILLE-BRIOUDE - BP 88 - 43102 BRIOUDE CEDEX  
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet [www.sictom-issoire-brioude.com](http://www.sictom-issoire-brioude.com)

**Marché de la  
Saint Sylvestre**

**ANZAT LE LUGUËT**

**MERCREDI 30 DÉCEMBRE 2020**

**13 H 30 À 17 H**  
**SALLE POLYVALENTE**

**Environnement**

**Rappel : lors des déplacements des troupeaux il est d'usage de tendre des ficelles aux inter-sections des chemins afin de diriger les bêtes vers le bon endroit. Il est important de les enlever de suite après de façon à ne pas mettre en cause la responsabilité de l'agriculteur en cas d'accident.**

**API-RANDO  
Février 2021**

L'API (agglomération pays d'Issoire) a mis en place depuis la nouvelle mandature une randonnée mensuelle sur son territoire (88 communes). La commune d'Anzat le Luguët aura le plaisir d'accueillir l'API-RANDO du 7 février 2021 en espérant des conditions hivernales.

**Animations**

**Novembre :**

- Mercredi 11 novembre** : Cérémonie commémorative au monument aux morts.
- Dimanche 22 Novembre** : Trail d'Anzat « la 7<sup>ème</sup> foulée Anzatoise ». **Annulée.**

**Décembre :**

- Vendredi 18 décembre** : Déjeuner des anciens. **Annulé.**
- Mercredi 30 décembre** : Marché de la Saint Sylvestre. 13 h 30 à 17 h.

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.



Adresse de messagerie : [anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr](mailto:anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr)

IPNS

Téléphone : 04 73 71 74 68